

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CAVALERIE

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE
MILLAU
CANTON CAUSSES
ROUGIERS

Délibération n° 2017 / 03

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents ou représentés : 15
Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mille dix-sept, le six février, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur François RODRIGUEZ, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : le 1^{er} février 2017

Monsieur François RODRIGUEZ, Madame Nadine LONJON, Monsieur Jean-Michel MONBELLI-VALLOIRE, Madame Lucie BALSAN, Monsieur Nicolas MURET, Madame Sabine AUSSEL, Monsieur Philippe MURATET, Madame Céline VINCEDEAU, Madame Djamila DRIF SCHWARTZENBERG, Monsieur Ioan ROMIEU, Monsieur Gérard GASC, Madame Reine SABLAYROLLES.

Ont donné procuration : Monsieur Bruno FERRAND à Monsieur Gérard GASC
Monsieur Quentin CADILHAC à Monsieur François RODRIGUEZ
Madame Claudine DELACROIX PAGES à Monsieur Nicolas MURET

Secrétaire de séance : Madame Nadine LONJON

OBJET : TARIFICATION DES PRODUITS ISSUS DU PONT BASCULE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le fonctionnement du pont bascule. Par arrêté 137/2016 du 16 décembre 2016, une régie a été créée afin d'encaisser les produits de pesées. Suite à cet acte constitutif d'une régie de recettes, il convient d'actualiser les tarifs :

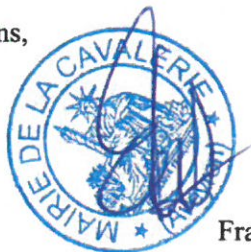
Il précise que les tarifs actuels sont les suivants :

De 0 à 5 tonnes.....	2€
De 5 à 10 tonnes.....	3€
De 10 à 20 tonnes	4€
De 20 à 30 tonnes	5€
De 30 à 50 tonnes	6€

Monsieur le Maire propose de maintenir cette tarification.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal décide de valider la tarification ci-dessus.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations,



Le Maire

François RODRIGUEZ

Certifié exécutoire :
Compte tenu de la publication le :
Et de la transmission avec M. le sous-préfet le :